



**Communauté de communes  
du canton de Lorraine**  
Arrondissement de Montargis  
Département du Loiret

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 16 MAI 2012**

**Date de la convocation : 4 mai 2012**

**Nombre de délégués :**

- en exercice : 29                      - votants : 25                      - présents : 25

L'an deux mil douze, le 16 mai, à 20 heures 00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Guy BAILLEUL.

**Etaient présents :**

- Délégués de Chailly-en-Gâtinais : Monsieur Gérard DALAIGRE, Madame Danièle COFFINEAU
- Délégués de Coudroy : Mesdames Marie-Laure BEAUDOIN, Annette AGUILLEE
- Délégués de La Cour-Marigny : Monsieur Jean VALLEE
- Délégués de Lorraine : Messieurs Jean-Paul GODFROY, Gérard PERENOM, Bernard PHILIPPEAU, Madame Maryvonne CHEVALLIER
- Délégués de Montereau : Messieurs Jean DEBOUZY, Jack LOQUET
- Délégués de Noyers : Messieurs Guy MEZARD, André LEBOEUF
- Délégués d'Oussoy-en-Gâtinais : Messieurs Guy BAILLEUL, André LEBOEUF
- Délégués d'Ouzouer-des-Champs : Monsieur Yves FLOREZ
- Délégués de Presnoy : Monsieur Richard SENEGAS
- Délégués de Saint-Hilaire- sur-Puiseaux : Monsieur Michel VIEUGUE
- Délégués de Thimory : Messieurs Pierre-Antoine VALLEE, Pascal CHEVY
- Délégués de Varennes-Changy : Monsieur Jean-Marie CHARENTON, Mesdames Evelyne COUTEAU, Maud GENDRAUD
- Délégués de Vieilles- Maisons : Monsieur Daniel LEROY, Madame Anny-France ANDRE

**Absents excusés :**

Madame Evelyne YANG remplacée par Mme Evelyne COUTEAU  
Monsieur Alain GREAU remplacé par Madame Maud GENDRAUD  
Monsieur Bernard PHILIPPEAU remplacé par Madame Maryvonne CHEVALLIER  
Madame Monique BOURASSIN remplacée par Monsieur Xavier RELAVE  
Monsieur Patrice VIEUGUE

**Absents non excusés :**

Madame Carole LEGAY  
Monsieur Thierry BOUTRON  
Monsieur James COUSIN

Formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire:**

Monsieur Jean-Marie CHARENTON

\*\*\*\*\*

**Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire en date du 21 mars 2012**

Le compte-rendu du Conseil Communautaire en date du 21 mars 2012 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## Présentation de Projet de Maison de la Santé Pluridisciplinaire

Présentation faite par le Président du Clos Roy

Il est demandé à la communauté de communes de se porter maître d'ouvrage pour la construction et le fonctionnement pour le projet de MSP.

Il est précisé que le Plan Etat/Région qui définit les possibilités de financement des MSP se termine fin 2013 et par conséquent il nous est demandé de déposer un dossier avant cette date.

Monsieur Guy Bailleul fait savoir qu'il va faire travailler 2 commissions : la Commission Service aux Habitants et la Commission Patrimoine et Urbanisme et ceci dès juin 2012

## N°2012-20 Choix des entreprises pour le marché de fournitures voirie

La Communauté de Communes a décidé de lancer une consultation pour la fourniture de calcaire et d'enrobés à froid sous la forme d'un marché à bons de commandes en procédure adaptée pour une durée d'un an non reconductible.

Deux lots ont été prévus :

- **Lot 1 Grave non traitée** (Calcaire) avec un prix à la tonne livrée et un prix sur place.
- **Lot 2 Matériaux bitumineux à froid** (enrobés) avec un prix à la tonne livrée et un prix sur place.

**Au vu de l'analyse des offres, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité de :**

- de **RETENIR** l'entreprise **Vauvelle** pour le lot 1 (pour un prix à la tonne livrée de 14,05 € ht).
- de **RETENIR** l'entreprise **Meunier** pour le lot 2 (pour un prix à la tonne livrée de 109 € ht).
- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer les pièces du marché et de procéder à toutes ses formalités.

\*\*\*\*\*

## N°2012-21 Campagne de vidange SPANC

Le Conseil Communautaire a voté lors de sa séance de décembre 2011, des tarifs pour des prestations de vidange valable jusqu'au 31 août 2012.

La Communauté de Communes a lancé une consultation pour réaliser des campagnes de vidanges. L'ensemble des tarifs proposés par les sociétés ne diminue pas les coûts pour les particuliers pour une prestation moins souple qu'actuellement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité de :**

- de **PROLONGER** les tarifs de vidange votés lors du conseil communautaire du 21 décembre 2011 jusqu'au 31 décembre 2012, ainsi que la convention de vidange avec l'entreprise **BOURGEOIS** ;
- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer un avenant à la convention.

*Il est convenu de revoir à la baisse les tarifs gestion de la Communauté de communes de prestations de vidange à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;*

\*\*\*\*\*

## N°2012-22 Adoption d'un règlement intérieur pour le service Pol'Ado

Au 2 avril 2012, une nouvelle structure destinée aux 11- 17 ans dénommée **Pol Ado** a vu le jour sous la direction de Monsieur Vincent HOUDAS. Cette nouvelle structure nécessite l'adoption d'un règlement intérieur qui a été validé en commission jeunesse.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité de :**

- d'**ADOPTER** le règlement intérieur ci-joint
- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toute mesure pour le faire appliquer.
- de **FIXER** le tarif de l'adhésion pour l'année à 12 € au titre de l'année 2012 au prorata du nombre de mois restant à la date de l'adhésion.

*Il sera enlevé les références suivantes dans le règlement : la notion liée au canton de Lorris et le fait d'être implantée sur 13 communes.*

#### **N°2012-23 Acquisition d'un minibus pour le Pôle Jeunesse – Demande de subvention CAF et Pays Gâtinais**

La Communauté de Communes dispose d'un minibus actuellement qui est fort sollicité par les associations. Il devient indispensable de disposer d'un minibus destiné exclusivement à la structure **Pol Ado** en activité depuis le 2 avril 2012 et aux Service ALSH ; Ce minibus n'est pas destiné à être prêté aux associations.

Il vous est proposé de retenir la proposition du garage Renault (Société Basty d'Amilly) pour un trafic Grand Passenger (9 places) pour un montant de 20 519,12 € HT et de solliciter l'aide financière de la CAF et du Pays Gâtinais.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité de :**

- de **RETENIR** la proposition du garage Renault (Société Basty d'Amilly) pour un trafic Grand Passenger (9 places) pour un montant de 20 519,12 € HT
- et de **SOLLICITER** l'aide financière de la CAF et du Pays Gâtinais au titre des services à la population (service petite enfance, enfance et jeunesse).

\*\*\*\*\*

#### **N°2012-24 Approbation du compte de gestion 2011- Budget SPANC**

Afin de permettre de conclure la vente avec ERDF (terrain pour l'installation pylône) et d'envisager une vente avec la SCI Bosssdur (société de fabrication de piquets) qui prévoit une extension de leur activité, il convient de modifier 2 règlements de lotissement applicables sur le Parc d'Activités. En effet, les règlements actuels de ces 2 lotissements ne prévoyaient pas la possibilité de vendre ces terrains considérés comme terrain commun à l'ensemble des co-lotis. Cela nécessite de surcroît l'accord de l'ensemble des co-lotis.

Concernant le projet de modification des lotissements « Parc d'Activités du Pays de Lorris- Limetin » et Extension de la Zone d'activités du Limetin » situé sur la commune de Lorris au lieu- dit Le Limetin,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité de :**

- de **DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Président pour accomplir les formalités nécessaires et l'autorise à signer tous documents relatifs à ces opérations et en particulier la demande de modification d'un permis délivré en cours de validité.

\*\*\*\*\*

#### **N°2012-25 Création d'emplois pour besoins saisonniers – Accueils de loisirs et bassin de natation cantonal**

**En prévision de** la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services du Bassin de Natation et des Centres de loisirs, pour la période du mois de juillet de cette année et des suivantes.

**Il peut être fait appel à du personnel saisonnier en application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.**

Le Président propose à l'assemblée,

**De l'autoriser à recruter des agents saisonniers non-titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée :**

- **Un** emploi à temps non complet pour exercer les fonctions d'accueil au Bassin de Natation correspondant au grade d'adjoint technique de deuxième classe pour les vacances de la Toussaint, du Printemps et durant la période de juillet et août.
- **Quinze** animateurs correspondant au grade d'animateur et **une** directrice au grade d'animateur chef pour les centres aérés de Varennes et Thimory et de Lorris pour une période de 5 semaines.

La rémunération s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes et variera selon les fonctions, diplômes et l'expérience professionnelle des candidats retenus.

**Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2 (agents saisonniers),**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :**

**- D'ADOPTER la proposition** du Président pour l'année 2012 et suivante et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

\*\*\*\*\*

**N°2012-26 Création au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet**

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les besoins du service relatif à la création d'un emploi permanent à temps non complet, chargé de la direction d'un accueil de loisirs sur Lorris

Vu l'article 34 de la loi précitée,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :**

**- de CREER** à compter du 21 mai 2012, au tableau des effectifs un emploi permanent d'animateur chef de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (20 heures semaines).

**- d'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toute disposition pour ce recrutement

\*\*\*\*\*

**N°2012-27 Adoption des tarifs de sorties pour le service Pol'Ado**

Au 2 avril 2012, une nouvelle structure destinée aux 11- 17 ans dénommée **Pol Ado** a vu le jour sous la direction de Monsieur Vincent HOUDAS. Cette nouvelle structure nécessite la fixation de tarifs pour les sorties proposées aux jeunes jusqu'à juin 2012. Une grille de tarifs pour le reste de l'année sera proposée au prochain Conseil Communautaire.

**Participation des jeunes :**

Samedi 26 mai : Sortie théâtre : 2 €

Samedi 9 juin Sortie festival de Montereau 4 €

Samedi 23 juin : Sortie Parc d'Astérix 30 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité de :**

**- de FIXER** les tarifs comme indiqués ci-dessus pour ces 3 sorties.

\*\*\*\*\*

**N°2012-28 Création au tableau des effectifs de deux emploi permanent d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe**

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les besoins du service relatif à la création d'un emploi permanent à temps non complet,

Vu la délibération en date du 21 mars 2012 portant accord de reprise de l'activité ALSH de l'association Familles Rurales de Lorris

Vu l'article 34 de la loi précitée,

Vu l'article L1224-3 du Code du Travail,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :**

**- de CREER** à compter du 5 juillet 2012, au tableau des effectifs deux emplois permanents d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet.

- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toute disposition pour le transfert de personnel de droit privé suite à une reprise en régie directe.

\*\*\*\*\*

*Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

**Tour de table :**

**Monsieur Guy BAILLEUL** fait connaître les éléments suivants :

- Transport scolaire : Il est convenu que chaque commune et ou chaque SIRIS décidera la prise en charge ou non par les communes du cout du transport scolaire pour leurs élèves car trop de spécificités d'un groupement à un autre. Pas de coordination en terme de prise en charge ou non pour l'ensemble du territoire
- Déchetterie : La date de début de construction de la nouvelle déchetterie est prévue le 4 juin 2012
- Restos du Cœur : Les restos du cœur ont demandé des locaux supplémentaires. Monsieur Bailleul est attente de nouveaux tarifs.

Monsieur Guy MEZARD rappelle que la commune de Noyers s'investit dans une exposition sur « Mathausen » qui aura lieu du 8 au 14 octobre 2012 dans leur salle polyvalente.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h15

Guy BAILLEUL



Président de la Communauté